



**Formulaire 1
COMMANDE DE PLANTS D'ARBRE
ET DE FRUITIER – 2017**



Cette distribution de plants de haie et de fruitiers s'adresse à toute personne possédant une propriété sur le territoire de la commune, qu'elle soit ou non domiciliée à Ohey et pour autant, bien entendu, que les plants soient bien installés sur le territoire communal. Le but est en effet de densifier le maillage écologique de la commune en favorisant la biodiversité par la plantation d'espèces locales en lieu et place des traditionnels conifères et autres thuyas monotones peu intégrés dans notre paysage rural et peu attrayants pour la faune.

Instructions à suivre pour que votre demande soit valable et complète

Remplissez soigneusement les documents comme suit :

1. **Formulaire 1 (Obligatoire)** pour toute demande): inscrivez **lisiblement** vos coordonnées et établissez un **plan de votre projet** de plantation.
2. **Formulaire 2** : uniquement si vous désirez des plants de haie et d'arbres, indiquez avec précision le **nombre de plants** de chaque variété (3 au moins) correspondant à votre projet. **Signez** le document et faites-en une photocopie que vous conserverez.
3. **Formulaire 3** : uniquement si vous désirez des fruitiers haute tige, indiquez avec précision le **nombre et la variété** des arbres correspondant à votre projet. **Signez** le document et faites-en une photocopie que vous conserverez. **Versez sans attendre 5€** par fruitier commandé.
4. **Convention de plantation (obligatoire)** : légalement, l'administration communale est tenue de s'assurer que les sommes engagées en son nom et au nom de la Région wallonne sont utilisées conformément à leur objectif. C'est pourquoi, vous devez nous remettre la convention de plantation dûment **signée en double exemplaire**.
5. Faites parvenir le tout à l'administration communale **avant la date limite**, sinon votre projet ne pourra être pris en compte. Votre projet sera analysé par le PCDN afin de s'assurer qu'il répond bien aux exigences. Si ce n'était pas le cas, le PCDN vous recontactera afin de redéfinir votre projet.

**Commande à remettre à l'administration communale
pour le 15 juillet 2017 au plus tard !**

Nom																									
Prénom																									
Rue																									
N° postal /Localité																									
Téléphone/GSM																									
Courriel																									
Adresse du projet																									

Le terrain a-t-il déjà fait l'objet d'une demande de plants de haie ou de fruitiers ?
OUI – NON année :

Dimensions et superficie du terrain concerné :

Le cas échéant, longueur de la haie projetée :

Annexez une copie du plan cadastral du terrain concerné (ou, à défaut, réalisez ci-dessous un croquis du terrain à l'échelle) en y indiquant l'emplacement des haies et des fruitiers (**OBLIGATOIRE**) ainsi que les plantations déjà existantes. Utilisez des couleurs différentes pour bien distinguer ces dernières.

